

Discours de la députation de la commune de Charenton-Républicain, qui félicite la Convention sur la découverte de la conspiration et présente des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la commune de Charenton-Républicain, qui félicite la Convention sur la découverte de la conspiration et présente des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 724-725;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31626_t1_0724_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023



nement révolutionnaire, à ce gouvernement vigoureux, inflexible et juste, qui, seul, peut fonder la République, contre lequel, dans tous les temps, se briseront, comme des vagues impuissantes, les vains efforts des ennemis de la félicité des peuples. »

« Grâces soient à jamais rendues au gouver-

Elle jure, au nom sacré de la raison et de la vérité, de périr avant que de permettre qu'il soit fait désormais le moindre outrage à ces divinités tutélaires des hommes libres, avant qu'il soit porté la moindre atteinte à leur inébranlable appui, la représentation nationale. Nos frères tressaillant dans leurs fers répéteront avec yvresse ce serment, et l'heure des brigands coalisés va sonner.

Elle se plaint des calomnies qui ont été débitées contre elle à la barre de la Convention, et est prête à se rendre au comité de salut public pour s'y justifier. Elle annonce que le pays de Liège est mûr pour la liberté, et qu'il demande des mesures capables de balayer de son sein le despotisme, les préjugés et l'aristocratie **(1)**.

Législateurs, la Société générale des ci-de-vant Liégeois, composés de tous les réfugiés (car cinq ou six individus qu'elle a dû expulser de son sein et quelques autres qui s'en sépa-rent, peuvent-ils être comptés?) La Société générale des ci-devant Liégeois s'empresse de venir vous féliciter sur cette grande époque. Vous nous auriez vu voler des premiers à cette barre, si, pour ne pas priver de ce spectacle civique, nombre de nos frères travaillant dans les ateliers de la République et ne pouvant par conséquent s'assembler que les jours de repos, nous n'avions résolu d'attendre ce jour.

Nous venons remplir ce devoir sacré, si doux pour nos cœurs. Ennemis implacables de l'immoralité, ce ver destructeur des gouvernements populaires, les ci-devant Liégeois ont respiré; leur âme s'est épanouie le jour où ils ont vu la probité, la vertu triomphante, dissiper l'infect, l'épais nuage dont un système atrocement combiné de corruption étoit parvenu à les envelopper.

Nous jurons au nom sacré de la raison et de la vérité de périr tous avant de permettre qu'il soit désormais fait le moindre outrage à ces divinités tutélaires des hommes libres ; avant qu'il soit porté la moindre atteinte à leur inébranlable appui : la représentation nationale, et son immortel pilote, le gouvernement révolutionnaire. Nos frères tressaillant dans leurs fers, répéteront avec ivresse ce serment et l'heure des brigands coalisés va sonner.

Lâchement calomniés à cette barre par cinq ou six misérables intrigans, dont à peine l'existence est connue dans nos contrées, par 5 ou 6 êtres immoraux, tarés, artisans perpétuels de discordes et de troubles, nous ne lui apporterions que le silence du mépris, nos longs malheurs; la haine acharnée dont nous honorons les tyrans (est) notre vie entière; nous opposerions la masse des réfugiés à leur imperceptible minorité mais intimement convaincus que cette trame n'est qu'une ramification de la conspira-

(1) P.V., XXXIII, 483. Débats, n° 556, p. 153; Mon., XX, 29.

tion qui couvre la République entière, il est de notre devoir d'éclairer leur conduite et de la mettre dans son jour. Oui, Législateurs elle part de la même source, et aboutit au même but. Mus par les conspirateurs qui viennent de mettre la liberté au bord du précipice d'où l'ont sauvé votre sagesse et votre énergie, on a fait servir leurs petites passions, leurs jalouses haines, leur rage de jouer un rôle à des projets, à des vues supérieures. En effet, faire persécuter à Paris, les anciens de la Révolution liégeoise, ces hommes qui ont sonné le tocsin de la liberté dans la Germanie, semer avant d'y rentrer dans cette partie de la République, la division ,l'incertitude, les alarmes et la torpeur; les semer par conséquent dans les contrées environnantes par l'exemple du sort de ceux qui ont tout sacrifié pour les peupler, et l'élévation de quelques êtres pervers ou ridicules, cela devoit être une partie du plan. Sans doute, c'étoit là surtout le grand intérêt, le coup de maître de l'Autriche.

Vous avez renvoyé leurs dénonciations à votre Comité de Salut public. Ils ont eux-mêmes sollicité ce renvoi. En accédant à leur demande vous avez prévenu notre vœu. C'est là que nous porterons des explications satisfaisantes. Dans peu les renseignements nécessaires y seront déposés. Ils conduiront peut-être à de nouveaux résultats, et notre justification sera entière.

Législateurs, le ci-devant pays de Liège est mûr ; il appelle la vraie liberté. Il demande toutes les sages et grandes mesures qui doivent à jamais balayer de son sein le despotisme, les préjugés et l'aristocratie. C'est à votre Comité de Salut public à imprimer le mouvement dans ces contrées ; nous ne venons pas vous proposer des plans ; nous nous en remettons en tout à votre sagesse, et certes ceux qui ont constitué et sauvé la France sçavent comment on sauve les peuples! (1).

Le président répond, les pétitionnaires sont admis à la séance.

DUHEM observe que l'un des dénonciateurs des citoyens belges détenus, est neveu du pré-sident du conseil impérial de Selles. Il demande le renvoi de la pétition au comité de sûreté générale (2).

Sur la motion d'un membre [DUHEM], la Convention décrète que leur adresse sera mentionnée honorablement au procès-verbal, et insérée au bulletin, ainsi que la réponse du président; leur pétition est renvoyée au comité de salut public (3).

103

La commune entière de Charenton-Républicain se présente en masse, félicite la Convention sur ses travaux, sur ce calme imposant, sur cette vigueur qui l'accompagnent dans tou-

⁽¹⁾ C 295, pl. 996, p. 26. Signé: Lyon (présid.), Gonsse (secrét.), Loneux (secrét.).

⁽²⁾ J. Sablier, n° 1214.
(3) P.V., XXXIII, 483-84.

tes les circonstances périlleuses, sur le zèle infatigables de ses comités à rechercher tous les complots qui se trament contre la liberté, et à les déjouer. Elle vient vous exprimer toute l'étendue de sa reconnaissance, vous offrir de nouveau des cœurs vraiment républicains et des bras vigoureux.

« Qu'ils sont insensés tous ces conspirateurs obscurs ces hommes pervers, stipendiés par le crime, ces vils intrigans, ces scélérats de toute espèce, qui s'imaginent ravir, en un instant, au peuple français le premier de tous les biens, cette liberté sainte, acquise par quatre années de sacrifices et cimentée du sang de tant de citoyens! Ils savent déjà que le courage et l'énergie des républicains s'accroissent en raison de la résistance qu'on leur oppose; qu'ils apprennent de plus que la vertu et la probité étant à l'ordre du jour, le règne de l'intrigue, de la cupidité, de l'ambition et du crime va

Elle invite la Convention à rester à son poste, et dépose 41 chemises, deux draps, 12 serviettes, 2 mouchoirs de poche, 2 paires de guêtres et une enveloppe (1).

« Montagnards, continuez à diriger le peuple français en restant au poste où sa confiance vous a placés et que vous occupez si dignement, continuez à lui donner le grand exemple des vertus, vous vivrez dans tous les œurs et votre mémoire sera après vous l'objet éternel de la vénération publique.

Nous profitons de la circonstance pour vous présenter les dons que nous avons recueillis pour le soulagement de nos braves défenseurs et nous espérons bientôt vous offrir le fruit de nos travaux sur le salpêtre » (2).

Le président répond, et invite les pétitionnaires à la séance; la mention honorable de leur adresse est décrétée, ainsi que son insertion au bulletin (3).

104

La section du Contrat social est admise; un de ses membres donne lecture du procès-verbal de ses séances du 25 et d'aujourd'hui.

L'ORATEUR. L'Assemblée générale, légalement convoquée, pénétrée de la plus vive reconnaissance envers la convention nationale pour la constance dans ses travaux vigilants sur tout ce qui intéresse le bien de la patrie, et singulièrement de son énergie à poursuivre les coupables de complots et de machinations contre l'intérêt public, visiblement dirigés con-tre la liberté et la République une et indivisible par des scélérats, qui avaient été revêtus de la confiance du Peuple,

L'assemblée considérant que le bonheur de la patrie est encore une fois le résultat de

l'amour de la Convention nationale pour le peuple; que dans la fameuse conspiration qu'elle vient de déjouer, elle a déployé toute la fermeté et la sévérité qu'elle devoit au bien général, arrête: qu'elle se transportera en masse à la barre de la Convention pour la féliciter des heureux succès de la République, lesquels sont dus à son dévouement; qu'elle lui exprimera, par l'organe de son président, les sentimens dont elle est pénétrée, et lui jurera de nouveau qu'elle veut mourir pour la liberté, la République une et indivisible, et pour la Convention, à laquelle elle s'offre de servir de rempart dans le cas où, par les perfidies les plus atroces, quelques scélérats oseroient attenter à son intégralité. » (1)

Elle présente le produit de ses travaux pour le salpêtre, s'élevant à mille livres pesant; elle annonce qu'incessamment elle offrira le tableau des différens dons de la section, ainsi que les six cavaliers qu'elle s'occupe à équiper et armer; enfin qu'elle notifiera que l'emprunt forcé a déjà produit au-delà de 700.000 livres.

Le président répond, les pétitionnaires sont admis à la séance; la mention honorable de leur adresse, et son insertion au bulletin sont décrétées.

La section défile au milieu des applaudissemens les plus vifs (2).

105

La commune et la société populaire de Sceaux-l'Unité sont entendues; elles expriment l'horreur que leur a inspiré la nouvelle conjuration, et sollicitent la Convention de rester à son poste jusqu'à ce que la tête du dernier des conspirateurs soit tombée, la liberté affermie et l'aristocratie détruite.

« Ne craignez point, disent-elles, d'entrepren-dre un vaste plan de régénération : nos ennemis savent que nos frères et nos enfans sont sur les frontières, que leurs pères et leurs parens sont dans l'intérieur, et qu'avant d'attenter à la représentation nationale, il faudrait détruire nos armées et la masse du peuple entier. Cette masse qui sera toujours pure maintiendra, jusqu'à son dernier soupir, la liberté et l'égalité, et restera fidèle à la Convention. » Elles en renouvellent le serment, et assurent la Convention que les conspirateurs ne parviendront jusqu'à elle, qu'après avoir marché sur leurs cadavres palpitans. Vive la République. Vive la Convention (3).

Le président répond, la Convention accorde aux pétitionnaires les honneurs de la séance, et décrète la mention honorable de leur adresse ainsi que son insertion au bulletin (4).

⁽¹⁾ P.V., XXXIII, 484. Mention dans Débats, n° 556, p. 153. (2) C 295, pl. 996, p. 27. Signé : Ruau (maire). (3) P.V., XXXIII, 484.

⁽¹⁾ C 295, pl. 996, p. 28. Texte original signé: p.c.c. Desvieux (présid.), Beaufils (secrét.).
(2) P.V., XXXIII, 484-85.
(3) P.V., XXXIII, 485-86. Texte original (C 295, pl. 996, p. 28). Mention dans Mon., XX, 13; J. Mont., p. 1039.
(4) Id.